

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**110<sup>ème</sup> REUNION**

**18 FÉVRIER 2008**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/2(CX)**  
**Original : Français**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION**  
**SUR LA SITUATION AU TCHAD**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION  
SUR LA SITUATION AU TCHAD**

**I. RAPPEL**

1. Le Conseil se souviendra que dans le cadre du suivi de la décision de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement à Banjul, le CPS s'est réuni les 12 et 13 février 2007, pour examiner les relations entre le Tchad et le Soudan. Dans le communiqué publié à l'issue de ses délibérations, le CPS a noté que, malgré les efforts soutenus déployés par l'UA, la CEN-SAD et la communauté internationale, la tension entre le Tchad et le Soudan restait vive et l'insécurité persistante à leur frontière commune. Le CPS a souligné l'importance d'une approche régionale cohérente et intégrée pour promouvoir une paix et une stabilité durables dans la région et, à cet égard, a encouragé la Commission et les organisations régionales compétentes, en étroite collaboration avec les Nations unies et les autres acteurs concernés, à œuvrer conjointement en vue de l'organisation d'une concertation régionale sur les problèmes de la région. Le CPS a rappelé la nécessité pour le Tchad et le Soudan de respecter scrupuleusement leurs engagements pris aux termes des Accords qu'ils ont signés, et a demandé aux deux pays de mettre en place les mécanismes de mise en œuvre et de suivi prévus par lesdits accords et de travailler à leur fonctionnement effectif.

2. Le CPS a décidé de dépêcher, dans les plus brefs délais possibles, une mission, au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan et, si besoin est, dans d'autres pays de la région, pour entreprendre une évaluation exhaustive de la situation et examiner les obstacles entravant la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays, en particulier l'Accord de Tripoli, en vue de formuler des recommandations de nature à faciliter le règlement durable et global des problèmes que connaît la région. Conformément à cette décision, une délégation du CPS s'est rendue au Soudan du 21 au 24 mai 2007, au Tchad du 5 au 7 juin 2007, et en RCA du 8 au 11 juin 2007. Après avoir examiné le rapport de la mission, lors de sa 90<sup>ème</sup> réunion tenue à Addis Abéba le 27 août 2007, le Conseil a, entre autres, exhorté le Soudan, le Tchad et la RCA à respecter l'intégrité territoriale de chaque pays, à continuer à œuvrer ensemble pour améliorer la sécurité le long de leurs frontières communes, à mettre en œuvre les Accords qu'ils ont signés et à restaurer la confiance entre eux.

3. Le 31 mars 2007, les villages tchadiens de Tiero et de Marena ont été la cible d'attaques qui auraient fait entre 200 et 400 morts, selon le HCR, et provoqué la fuite de près de 9.000 Tchadiens. Le Gouvernement tchadien a pointé du doigt les milices Janjaweed venues du Soudan.

4. A partir du 4 avril 2007, le Tchad a lancé une contre-offensive contre ces milices, mais aussi contre les groupes rebelles stationnés à l'Est du pays. Le 9 avril 2007, une confrontation majeure a eu lieu avec ces derniers. Lors d'un point de presse sur la situation le 10 avril 2007, le Ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement a révélé que l'Armée nationale tchadienne (ANT) avait pourchassé les rebelles jusqu'en territoire soudanais, usant ainsi de son droit de poursuite, précisant que «les forces de défense et de sécurité ont eu la surprise d'être en contact direct avec les forces armées soudanaises ».

5. Le même jour, le Ministre des Affaires étrangères du Tchad a reçu l'Ambassadeur du Soudan à N'djamena, pour lui exprimer les regrets de son Gouvernement au sujet de l'accrochage de la veille. Il a, par ailleurs, indiqué qu'il conduirait une délégation à Khartoum pour expliquer de vive voix aux autorités soudanaises la position de son pays sur ces événements. Cette délégation s'est effectivement rendue à Khartoum le 14 avril 2007. Pour ma part, j'ai exprimé ma grave préoccupation à la suite de ces affrontements, demandant aux deux Gouvernements de faire preuve de retenue et de renouer le dialogue, dans l'esprit de l'Accord de Tripoli et des autres accords qu'ils ont précédemment signés.

6. Pour sa part, le dirigeant Muammar Kaddafi, a dépêché à N'djamena, le 11 avril 2007, une délégation pour faire part de sa préoccupation. La délégation libyenne a, par la suite, indiqué que le Tchad et le Soudan avaient mis en place un comité militaire et sécuritaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et que des observateurs de la CEN-SAD seraient déployés à la frontière entre les deux pays.

7. Cette situation a été évoquée lors de plusieurs rencontres internationales. Entre autres, il convient de mentionner que, lors du 8<sup>ème</sup> Sommet de la CEMAC, tenu à N'djamena, du 24 au 25 avril 2007, une déclaration spéciale de soutien au Tchad et à la RCA a été adoptée. En outre, la réunion sur le Darfour qui a eu lieu à Tripoli vers la fin du mois d'avril a encouragé les deux pays à continuer leurs efforts pour la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006. Enfin, le 3 mai 2007, à Ryad, sous l'égide du roi d'Arabie Saoudite, les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan El Bashir ont signé un accord dans lequel ils se sont engagés à travailler avec l'UA et les Nations unies, afin de mettre fin au conflit au Darfour et dans l'Est du Tchad.

8. L'occasion m'a déjà été donnée, lors du sommet d'Accra, de féliciter le dirigeant libyen pour ses efforts inlassables visant à normaliser de façon durable les relations entre le Tchad et le Soudan et à faciliter la mise en œuvre des accords conclus.

9. Lors de ce même sommet Accra, je me félicitais des efforts qui avaient été accomplis par le Tchad et le Soudan pour normaliser leurs relations mises à mal par les activités des Mouvements rebelles qui écument, de part et d'autre, la frontière entre le Tchad et le Soudan. Cet optimisme était d'autant plus justifié qu'à partir de fin juillet, et tout au long de la période considérée, des signes de décrispation et de réconciliation nationale avaient été enregistrés entre le gouvernement et les différents mouvements d'opposition.

10. C'est ainsi que le Président Idriss Deby Itno a reçu, le 30 juillet 2007, à N'Djamena, et ce, grâce à une médiation du Président Omar Bongo Odimba, un groupe d'une trentaine d'exilés tchadiens conduits par l'ancien Président Goukouni Weddei. Tout aussi encourageant fut la signature, le 13 août 2007, d'un « Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad » entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition démocratique résultat de négociations engagées, du 14 avril au 10 août 2007.

11. Le 6 septembre 2007, un des mouvements armés, le Conseil Démocratique et Révolutionnaire Tchadien de Ali Ahmat Aghabach a signé un accord de paix avec le gouvernement sous l'égide de la Libye. Un mois plus tard, le 8 octobre à Cotonou, les négociations engagées entre le gouvernement et certains partis politiques exilés ont abouti à un accord qui leur permet désormais de revenir librement dans leur pays.

12. Enfin, des négociations entamées en juillet avec quatre chefs de mouvements politico-militaires à savoir Mahatmat Nouri de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement (UFDD), Hassan Aldjinedi de la Concorde Nationale du Tchad (CNT), Timane Erdimi du Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC) et Abdelwahid About de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement-Fondamentale (UFDD-F), ont abouti à un accord, signé à Syrte le 25 octobre 2007, sous les auspices du Leader Libyen, le Colonel Muammar Kaddafi, et en présence des Présidents Idriss Deby Itno et Omar El Béchir. L'Accord prévoit, entre autres, un cessez-le-feu immédiat, une amnistie générale pour les membres civils et militaires des Mouvements signataires, leur participation à la gestion des affaires de l'Etat, le cantonnement des troupes dans leurs positions en vue de leur intégration dans l'armée tchadienne.

## **II. DEVELOPPEMENTS RECENTS**

13. Mais la situation s'est brusquement détériorée à l'est du Tchad quand, dans la nuit du 24 au 25 novembre 2007, un groupe armé, qui a été ensuite identifié comme étant celui de l'UFDD de Mahatmat Nouri, a attaqué la compagnie de gendarmerie de Hadjer-Hadid, une localité située à moins de 100 km de la ville d'Abéché. Dans un communiqué du 25 novembre, le porte-parole du gouvernement tchadien a accusé les chefs rebelles Mahatmat Nouri et Timane Erdimi d'avoir « pris la lourde responsabilité de violer l'accord de paix du 25 octobre 2007 ».

14. Le 26 novembre, des combats intenses ont opposé, à Abou Goulem, localité située à 90 km à l'est d'Abéché, les forces de l'UFDD et l'Armée nationale tchadienne. Les combats se sont poursuivis de façon sporadique les jours suivants et ont vu l'entrée en scène d'autres mouvements rebelles tels que le RFC de Timane Erdimi qui a engagé les hostilités le 1<sup>er</sup> décembre à Aram Kolé et un autre mouvement jusqu'alors inconnu, le Front populaire de rénovation nationale (FPRN), le 5 décembre 2007, à Tissi, aux frontières avec le Soudan et la RCA.

15. Pour sa part, le chef du CNT a décidé d'appliquer l'Accord de Syrte et a choisi, le 7 décembre 2007, de rentrer à N'djaména. De même, certaines composantes de l'UFDD-Fondamentale, lors d'une conférence de presse, le 26 novembre 2007 à N'djaména, ont tenu à se démarquer de la reprise de la lutte armée et en ont appelé à tous les protagonistes pour l'application de l'Accord de Syrte.

16. C'est dans ce contexte que, le 1<sup>er</sup> décembre 2007, le Ministre de la Défense, Mahamat Abdelkérîm Nour, a été limogé du Gouvernement, après qu'il s'est réfugié au Bureau populaire de la Libye à N'djaména. Anciennement chef du Front uni pour le changement (FUC), Mahamat Nour avait signé, à Tripoli, le 24 décembre 2006, un Accord avec le Gouvernement dans le cadre duquel il est entré au Gouvernement, le 4 mars 2007, comme Ministre de la Défense. Cependant, selon les responsables

tchadiens, la réticence de ses troupes à se laisser désarmer, malgré son appel, et les escarmouches qui s'en sont suivies, le 16 octobre 2007, à Goz-Beida, ainsi que les affrontements de novembre 2007 à Guéréda, ont fait peser des suspicions sur la volonté réelle de ce mouvement de respecter l'Accord signé à Tripoli.

17. Le 12 décembre 2007, trois chefs rebelles à savoir Mahamat Nouri de l'UFDD, Timane Erdimi du RFC et Abdelwahid Aboud Makaye de l'UFDD-Fondamentale, ont annoncé qu'ils avaient conclu une alliance et créé un commandement militaire dont l'objectif était de « renverser le président Déby » dès qu'ils auraient regroupé et réorganisé leurs forces.

18. Les affrontements à l'Est du Tchad ont ravivé la polémique entre le Tchad et le Soudan. Le Tchad, par la voix du porte-parole du Gouvernement, a mis en cause le Soudan, déclarant que «le Tchad rend responsable le Soudan qui a l'obligation de contenir les éléments armés de tous les signataires de l'Accord de Syrte jusqu'à l'application effective de la clause essentielle de cet Accord, c'est-à-dire le regroupement, le cantonnement et le désarmement». En outre, l'Ambassadeur du Soudan à N'djamena a été convoqué au Ministère tchadien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le 27 novembre 2007, pour une demande d'explication. Enfin, au cours d'une conférence de presse tenue le 29 novembre 2007, le Premier Ministre tchadien a affirmé que les rebelles n'étaient que des instruments au service du Soudan pour déstabiliser le Tchad et empêcher le déploiement de l'EUFOR au Tchad/RCA, l'opération que l'UE se propose d'entreprendre à l'Est du Tchad et au Nord-est de la RCA, dans le cadre de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies.

19. Les autorités soudanaises, pour leur part, ont nié toute implication dans les affrontements à l'Est du Tchad. Le 5 décembre 2007, le Gouvernement soudanais, dans un communiqué du Ministère des Affaires étrangères, a déclaré que «ce qui se passe au Tchad est une affaire intérieure avec laquelle le Soudan n'a rien à voir». Le 7 décembre 2007, le Soudan a annoncé la fermeture de sa frontière avec le Tchad suite à l'escalade des combats.

20. Lors d'un point de presse, le 27 décembre 2007, le porte-parole du gouvernement tchadien a, de nouveau, lancé des accusations contre le Soudan et a déclaré que des forces hostiles au Tchad se seraient regroupées autour de El Geneina, en territoire soudanais et s'apprêteraient à lancer des attaques contre le Tchad. Dans son allocution de fin d'année, le président Déby lui-même a déclaré : « depuis trois ans, notre pays fait l'objet d'agressions quotidiennes, régulières et permanentes venant du Soudan. Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour défendre l'intégrité de notre territoire et sauvegarder la paix chèrement acquise ».

21. Pour sa part, le Soudan a accusé le Tchad d'avoir bombardé le Darfour. Dans une déclaration, le Ministère des Affaires étrangères du Soudan affirme que « dans une escalade sans précédent, les forces tchadiennes ont violé la frontière commune, trois avions de combat tchadiens ayant bombardé deux zones dans l'ouest du Darfour le 28 décembre ». Dans un communiqué du 29 décembre, le Ministère des Affaires étrangères tchadien affirme que «les forces de sécurité ont pris toutes les mesures pour débarrasser les frontières nationales de forces hostiles. Dans ce contexte, l'aviation a

mené plusieurs opérations très ciblées le long de la frontière contre des mercenaires qui essayaient de franchir la frontière pour entrer au Soudan. Contrairement aux accusations soudanaises, l'armée tchadienne n'a jamais franchi la frontière pour mener des opérations terrestres en territoire soudanais ».

22. C'est dans ce contexte que des forces coalisées de Mouvements rebelles du RFC, de l'UFDD et de l'UFDD-F ont engagé une nouvelle offensive. Selon le gouvernement tchadien, la localité de Moudeira fut attaquée et pillée dès le 26 janvier. Ce fut ensuite au tour des localités de Addé le 29 janvier et de Oum Adjer le 30 janvier 2008. Enfin, le 1<sup>er</sup> février, des affrontements eurent lieu avec l'Armée tchadienne à Massaguet. Ces offensives successives ont amené les rebelles aux portes de la capitale, N'Djamena, dès le 1<sup>er</sup> février 2008 où des combats intenses se sont déroulés au cours des jours suivants obligeant la population à se réfugier au Cameroun voisin. Selon le PAM, « plus de 37.000 tchadiens déplacés qui ont fui N'Djamena à cause des combats, ont reçu une aide alimentaire du PAM à Kousséri ». Selon le Comité international de la croix rouge (CICR), au moins 160 personnes ont été tuées dans N'Djamena du fait des affrontements.

23. Le PAM s'est aussi inquiété de la situation susceptible de perturber les distributions de vivres dans les camps du Tchad abritant dans l'est, quelque 235.000 réfugiés soudanais du Darfour, environ 46.000 Centrafricains dans le sud ainsi que quelque 150.000 Tchadiens déplacés de l'est tchadien.

24. Le Sommet de l'Union africaine qui se tenait à Addis Abéba a condamné l'attaque des rebelles contre le Tchad. Il a exprimé son rejet de tout changement anticonstitutionnel, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA, la Décision d'Alger, la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Le sommet a mandaté le président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo et le Guide libyen, Muammar Al-Gaddafi, de prendre contact avec les parties tchadiennes en vue de mettre un terme aux combats et de prendre des initiatives visant à trouver une solution durable à la crise qui prévaut dans ce pays.

25. Le 4 février 2008, le Conseil de paix et de sécurité a tenu des consultations informelles sur le Tchad au cours desquelles les membres du Conseil ont été informés de l'évolution de la situation dans ce pays, en particulier dans la capitale, N'Djamena. Suites aux informations communiquées par l'Ambassadeur de la République du Congo, le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par la République du Congo et la Jamahiriya arabe libyenne de dépêcher des hauts fonctionnaires, y compris des officiers militaires supérieurs, au Tchad, dans le prolongement de la décision adoptée par la Conférence de l'UA.

26. Dans une note verbale datée du 6 février 2008, le Bureau populaire de la Grande Jamahiriya arabe libyenne a informé la Commission qu'en relation avec la décision du Sommet, ce pays avait envoyé au Tchad, le 5 février 2008, une délégation comprenant des civils et des militaires, auxquels devaient se joindre leurs homologues congolais, pour des contacts et des consultations avec les parties tchadiennes afin de trouver une solution pacifique au problème auquel le pays est confronté.

27. Quant aux Nations Unies, elles ont, par une déclaration du président du Conseil de sécurité, fermement condamné les attaques (des rebelles) et « demandé aux Etats membres, conformément à la Charte des Nations Unies, d'apporter leur appui comme le demande le gouvernement tchadien ».

28. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'Armée nationale tchadienne semblait avoir repoussé l'attaque des rebelles contre la capitale. De leur côté, les chefs rebelles ont déclaré qu'ils faisaient un repli tactique. Les personnes qui avaient fui la capitale y retournent peu à peu.

29. Par sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité « approuve la mise en place au Tchad et en République centrafricaine.....d'une présence multidimensionnelle destinée à aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones ». La résolution « décide que cette présence multidimensionnelle inclura, pour une période d'un an, une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ».

30. La MINURCAT comprendra « au maximum 300 policiers, 50 officiers de liaison militaire ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil » dont le rôle sera de « sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter le soutien des éléments de la police tchadienne pour la protection humanitaire ».

31. La résolution spécifie que, agissant en vertu du Chapitre 7 de la Charte de l'ONU, le Conseil de sécurité « autorise l'Union européenne à déployer, pour une durée d'un an, une opération (dénommée Opération de l'Union européenne) destinée à soutenir le mandat de la MINURCAT et « décide que cette opération sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires...pour s'acquitter des tâches suivantes... » : contribuer à la protection des civils en danger, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire, contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la liberté de circulation de son personnel.

32. La mise en place des structures de la MINURCAT suit son cours. Une équipe avancée est à pied d'œuvre à N'Djamena pour la mise en place de la logistique et le recrutement du personnel. Par contre, l'EUFOR a rencontré quelques problèmes logistiques qui semblent maintenant être résolus. Les derniers affrontements à l'est du Tchad et à N'Djamena pourraient aussi retarder son déploiement de quelques semaines.

### **III. PRESENCE DE L'UA AU TCHAD**

33. Le Bureau de l'UA à N'Djamena a été créé à la faveur de l'implication de l'Union africaine dans la recherche d'une solution au problème du Darfour. En effet, suite à la signature de l'Accord sur le cessez-le-feu humanitaire, à N'Djamena, le 8 avril 2004 et

la mise en place des structures de surveillance du cessez-le-feu qui y sont contenues (Commission de cessez-le-feu, Commission politique), la nécessité d'un mécanisme de suivi avec le Tchad, pays co-médiateur, avec la Commission politique que présidait ce pays et avec le détachement d'Abéché s'est immédiatement fait sentir.

34. Ainsi, depuis l'inauguration officielle de la Commission conjointe par le président Idriss Deby Itno et le président de la Commission, le 2 juillet 2004, la requête du Tchad pour l'ouverture d'un Bureau de liaison pour soutenir le travail de la Commission a été à l'ordre du jour de toutes les réunions de la Commission politique. Cependant, pour des raisons financières, l'ouverture du Bureau n'eut lieu qu'en début 2006. En effet, la décision du Conseil de paix et de sécurité du 28 avril 2005, de renforcer de façon substantielle, la Mission de l'UA au Soudan, donna l'opportunité à la Commission d'obtenir des fonds avec les partenaires pour son ouverture en janvier 2006.

35. La transformation de la MUAS en une Mission hybride UA/NU pose le problème du Bureau en ce qu'il ne fait pas partie de la MINUAD et ne sera donc pas financé par les Nations Unies. Cependant, compte tenu de la situation que connaît actuellement le Tchad et la région et à un moment où les Nations Unies y renforcent leur présence (MINURCAT et EUFOR), il est essentiel que l'Union africaine continue non seulement à y garder une présence, mais renforce cette présence car, au point de vue personnel, le Bureau ne comporte actuellement que le Chef du Bureau, un comptable et une secrétaire.